

## DECLARATION DE DEGATS SUR LES CULTURES DE MAÏS CAUSES PAR LE BLAIREAU

(surface détruite d'au moins 5 000 m<sup>2</sup> ou 0,5 hectare et dans au moins 50 % des exploitations de la commune concernée)\*

JE SOUSSIGNE (déclarant) :

NOM : ..... Prénom : .....

Raison sociale : .....

Tél fixe : ..... Tél portable : .....

Adresse : .....

Date de constat des dégâts par l'exploitant	
SAU de l'exploitation en hectare	
Surface de l'exploitation cultivée en maïs, en hectare	
Surface de maïs détruite en m <sup>2</sup> ou en hectare dans l'exploitation	
Localisation de(s) la parcelle(s) concernée(s) par les dégâts : commune, lieu-dit	
Nombre d'exploitations de la commune concernées par des dégâts de blaireau sur les cultures de maïs sur une surface d'au moins 5000 m <sup>2</sup>	
Emplacement des terriers de blaireau à proximité des parcelles endommagées, s'il est connu	
Informations complémentaires	

Fait à ....., le .....  
(signature du demandeur)

Demande à adresser :

Par voie postale	Par messagerie électronique
DDTM du Calvados Service eau et biodiversité 10, boulevard général Vanier - CS 75224 -14052 CAEN Cedex 4	ddtm-se@calvados.gouv.fr

\*Une suite à votre déclaration sera donnée par la DDTM uniquement si la surface de maïs détruite par le blaireau est d'au moins 0,5 hectare dans votre exploitation et dans au moins 50 % des exploitations de la commune du lieu de votre signalement de dégâts.